



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EVACUATION ET D'ELIMINATION DES DECHETS DE L'OUEST YVELINES

29 bis rue de la gare – 78890 Garancières –
Tel 01 34 86 65 49 – Courriel : contact@sieed.fr – Site internet : www.sieed.fr

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 18 février 2019 A 19h à la Salle des fêtes de Garancières

En exercice : 72 / Présents : 39 – Absents : 33 – Votants : 40

Etaient présents :

Communauté de Communes du Pays Houdanais : *Boutigny Prouais* : Evelyne Heulin / *Civry la Forêt* : Jean-Luc Rivals / *Condé sur Vesgre* : Michel Barbier / *Dannemarie* : Stéphanette Lebrun / *Grandchamp* : Jean-Paul Baudot / *Havelu* : Michel Negarville / *Houdan* : Claude Richard / *La Hauteville* : Philippe Lelaidier / *Le Tartre Gaudran* : Frédéric Besançon / *Orgerus* : Dominique Artel / *Orvilliers* : Gérard Courtelle / *Osmoy* : Michel Leclerc / *Prunay le Temple* : Dominique Hamel / *Richebourg* : Dominique Spillemaecker / *Rosay* : Nordindle Denis / *Tilly* : Claude Sayagh / *Villette* : Roland Trousseau

Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines : *Auteuil-le-Roi* : Marie-Christine Chavillon / *Bazoches-sur-Guyonne* : Pierre Beheray / *Béhoust* : Guy Pélissier / *Boissy sans Avoir* : Sylvie Jean / *Flexanville* : François Ligney / *Galluis* : Eric Gaudin / *Garancières* : Michel Secondat / *Goupillières* : Régine François / *Grosrouvre* : Jean-Pierre Pibouleau / *La Queue lez Yvelines* : Jean-Michel Allirand / *Méré* : Alain Colombi / *Millemont* : Annie Joseph / *Montfort l'Amaury* : Pauline Winocour Lefevre / *Neauphle-le-Vieux* : Denise Planchon / *St Rémy l'honoré* : Toine Bourrat / *Thoiry* : Irène Bouvier / *Vicq* : Heraldo Villegas

Communauté de Communes Gally-Mauldre : *Maule* : Hervé Camard

Communauté d'agglomération Rambouillet territoires : *Gambaiseuil* : Roland Boscher

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse : *Le Mesnil Saint Denis* : Bernard Claisse / *Milon la Chapelle* : Isabelle Thierry / *St-Forget* : Jean-Luc Jannin

Etaient absents :

Communauté de Communes du Pays Houdanais : *Adainville* : Pascal Saulet / *Bazainville* : Damien Guignard / *Boinvilliers* : Giselle Aubel / *Boissets* : Audrey Méchali / *Bourdonné* : Patrick Porchez / *Courgent* : Sylvie Heloin / *Dammartin en Serve* : Philippe Andrin (absent excusé) / *Flins Neuve Eglise* : Claude Ferrachat / *Goussainville* : Guillaume Graffin / *Gressey* : Guillaume Fautrat / *Longnes* : Lionel Beaumer / *Maulette* : Eric Tonde / *Mondreville* : Jacques Bazire / *Montchauvet* : Yves Lecoy / *Mulcent* : Wiliam Kemmerling / *Saint Lubin de la Haye* : Alexis Gerber / *Saint Martin des Champs* : Jean Claude Lauvray Jonnot / *Septeuil* : Yannick Tenesi / *Tacoignières* : Jean-Jacques Mansat (absent excusé)

Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines : *Autouillet* : Nathalie Garnier / *Gambais* : Régis Bizeau (pouvoir JP Baudot) / *Le Tremblay sur Mauldre* : Joseph Le Foll / *Marcq* : Alain Vauchelles / *Mareil le Guyon* : Dominique Jouin / *Villiers le Mahieu* : Patrice Couëdon (absent excusé)

Communauté de Communes Gally-Mauldre : *Andelu* : Olivier Ravenel / *Bazemont* : Jean Bernard Hetzel / *Crespières* : Thomas Revise / *Davron* : Maurice Perrault / *Herbeville* : Laurent Thiriau / *Montainville* : Sébastien Lefrançois

Communauté d'agglomération Rambouillet territoires : *Mittainville* : Jean Dehais

Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse : *St Lambert* : Pierre Humeau

Secrétaire : Jean-Michel Allirand délégué de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Adjoint au maire de la Queue lez Yvelines

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES :

M Jean-Michel Allirand est nommé secrétaire de séance.

Décisions du Président :

- Décision 2019-001 : Signature contrat ESR pour une mise à disposition de conteneur de stockage D3E pour la déchèterie du Mesnil Saint Denis

II – POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR :

1/ Approbation du compte rendu de la séance du comité syndical en date du 7 janvier 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le compte rendu de la séance du 7 janvier 2019 du comité syndical, réuni à La Queue lez Yvelines

Considérant qu'un exemplaire du compte rendu a été envoyé à chaque délégué, ainsi qu'à chaque communauté de communes ou communauté d'agglomération membres du SIEED

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le compte rendu de l'assemblée générale du comité syndical en sa séance du 7 janvier 2019

2/- Finances :

Le président présente le rapport des orientations budgétaires. Il indique que le rapport et les orientations sont difficiles à élaborer cette année, vu toutes les incertitudes : tarifs, périmètre du SIEED ou dissolution, ...Néanmoins, les membres du bureau ont souhaité ne pas augmenter l'appel à produits de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères si possible, les tonnages en déchèteries ayant fortement baissés grâce au nouveau système d'accès mis en place.

2-1 Rapport et Débat d'Orientations budgétaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 107 de la loi NOTRÉ du 7 août 2015

Vu les instructions comptables et budgétaires M14

Il est présenté à l'assemblée le Rapport pour le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2019, transmis au préalable à chaque délégué avec la note de synthèse par voie dématérialisée,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le rapport des orientations budgétaires du SIEED 2019, annexé à la présente délibération,
- Dit que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu

3/- Marché public :

3-1 Marché Négocié d'un an avec SEPUR

Vu le code Général des Collectivités territoriales

Vu la loi NOTRÉ,

Vu la loi TECV,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, abrogé par décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 de la commande publique à compter du 1^{er} avril 2019

Vu le rapport présenté lors de la séance du 7 janvier 2019 et la fin des contrats de collectes des déchets, de gestion des déchèteries et de traitement des déchets végétaux et encombrants le 31 décembre 2019 avec SEPUR,

Vu les débats concernant le rapport présenté le 7 janvier 2019

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2018-10-03-007 portant adhésion de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse au SIEED pour le compte du Mesnil Saint Denis depuis le 1^{er} janvier 2019 et la reprise de leur contrat en cours avec SEPUR pour la collecte et la déchèterie du Mesnil Saint Denis,
Vu les marchés publics passés sous forme d'appel d'offres ouvert, attribués à SEPUR pour 7 ans, du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2019, par délibération du comité syndical dans sa séance du 20 décembre 2012, se décomposant ainsi :

- Lot 2 de collecte et évacuation des déchets ménagers et assimilés (y compris traitement des déchets végétaux et des encombrants) pour un montant estimé de 27 967 260 € ht pour la période.
- Lot 3 de gestion des déchèteries pour un montant de 5 050 842 €ht estimé pour la période.

Considérant que depuis 7 ans, le périmètre du SIEED n'a cessé d'évoluer, suite aux différentes législations et notamment la loi NOTRé,

Considérant que le SIEED n'a pas reçu de délibérations de ses intercommunalités adhérentes en 2018 concernant leur projet en matière de déchets à l'horizon 2020,

Considérant que le bureau d'études GIRUS a été retenu par le SIEED le 29 octobre 2018 pour effectuer un état des lieux et une étude d'optimisation de gestion des déchets et que le rapport sera rendu le 28 février 2019

Considérant qu'en l'absence des délibérations des intercommunalités membres, il est impossible de lancer de nouveaux marchés publics, ne connaissant pas le nouveau périmètre du SIEED à l'horizon 2020,

Considérant que les marchés en cours pour les traitements et les déchèteries sont fixés sur un prix à la tonne principalement,

Vu les tonnages traités, en 2018, le SIEED a payé un montant arrondi à 6 100 000 ht à SEPUR et la reprise du Mesnil pour une année est évaluée à 490 000 € ht,

Vu l'importance des marchés publics à lancer,

Le président propose :

- De lancer la procédure de marché négocié, sans publicité ni mise en concurrence selon l'article 30 du décret 2016-360 du 25 mars 2016, abrogé par décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 à compter du 1^{er} avril 2019, I 1° soit :

« I. – Les acheteurs peuvent passer un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les cas suivants :

1° Lorsqu'une urgence impérieuse résultant de circonstances imprévisibles pour l'acheteur et n'étant pas de son fait ne permet pas de respecter les délais minimaux exigés par les procédures formalisées...le marché public est limité aux prestations strictement nécessaires pour faire face à la situation d'urgence »...

- De négocier avec SEPUR un marché négocié fusionnant les contrats SIEED et du Mesnil Saint Denis pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2020, sans réellement modifier l'économie globale du marché SIEED, mais permettant ainsi de continuer le service public de gestion des déchets, faire évoluer les contrats en fonction du PLPDMA, de la loi TECV, des évolutions du territoire du SIEED depuis 2012 et du rapport du bureau d'études GIRUS sur l'optimisation de gestion des déchets sur le territoire connu au 1^{er} janvier 2019.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** la proposition
- **Autorise** le président à négocier les contrats avec SEPUR, afin de continuer le service public d'une année supplémentaire, dans l'attente des décisions sur le périmètre du SIEED ou sa dissolution

5/- Questions diverses

La déléguée de la CC Haute Vallée de Chevreuse pour Milon la Chapelle exprime ses craintes sur le vote du budget 2019 par les délégués de la CC Gally Mauldre s'ils souhaitent quitter le SIEED

Le président indique qu'il a reçu en cours de journée une lettre de cette intercommunalité, confirmant le souhait de quitter le SIEED et qu'ils devraient délibérer le 20 février 2019. Une réunion aura lieu au SIEED avec les présidents des intercommunalités le 21 février prochain.

Le délégué de la CC Gally Mauldre pour Maule, confirme le souhait de sa communauté de communes de quitter le SIEED, mais qu'il n'y a pas lieu de voter contre le budget 2019 du SIEED.

Le président lève la séance à 20 heures

Garancières, le 19 février 2019

Le Président,
Jean-Paul BAUDOT

Le secrétaire de séance
Jean-Michel ALLIRAND

Syndicat Intercommunal
d'Evacuation et d'Elimination
des Déchets de l'Ouest Yvelines

